RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Oullins

Métropole de Lyon

ARRÊTÉ DU MAIRE

PDAU/NUM_23_028

<u>OBJET</u>: Certification des adresses 5 et 7 rue Louis Normand, côté impair ; 38 à 46 avenue Jean Jaurès, côté pair et 6 rue des Anciennes Tanneries, côté pair

Le Maire d'Oullins,

Vu l'article L2213-28 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret nº 94-1112 du 19 décembre 1994 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°SJ20_427 du 7 juillet 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jean-Louis CLAUDE Conseiller délégué au Maire ;

Considérant qu'il relève des compétences du Maire ou de celles d'adjoints délégataires d'attribuer ou de modifier un numéro de voirie à un bâtiment lorsque cette opération est nécessaire ;

Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les propriétés situées 5 et 7 rue Louis Normand, côté impair ; 38 à 46 avenue Jean Jaurès, côté pair et 6 rue des Anciennes Tanneries, côté pair ;

ARRÊTE

ARTICLE Premier:

Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes (cf. plan ANNEXE) :

6 rue des Anciennes Tanneries et 46 avenue Jean Jaurès : AN 140 et AN 91

Résidence les Saulées : 5 et 7 rue Louis Normand, 38, 42 et 44 avenue Jean Jaurès : AP 1, AP

79 AP 141 AP 139 et AP 142

10 avenue des Saules : AP 92 et AP 89

En conséquence, ces unités foncières détiennent les adresses postales précitées.

ARTICLE Dernier:

Ampliations du présent arrêté seront adressées au Service du Cadastre de la Métropole de Lyon, au service d'acheminement des colis et du courrier : la Poste, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par :

Transmission en préfecture le : / /

Mise en ligne le : / /

Notifié le :

Pour le Maire,
Clotilde POUZERGUE et par délégation,
Le Conseiller délégué,
Jean-Louis CLAUDE

Fait à Oullins, le 5 mai 2023.

Pour le Maire, Clotilde POUZERGUE et par délégation, le Conseiller délégué,

Jean-Louis CLAUDE

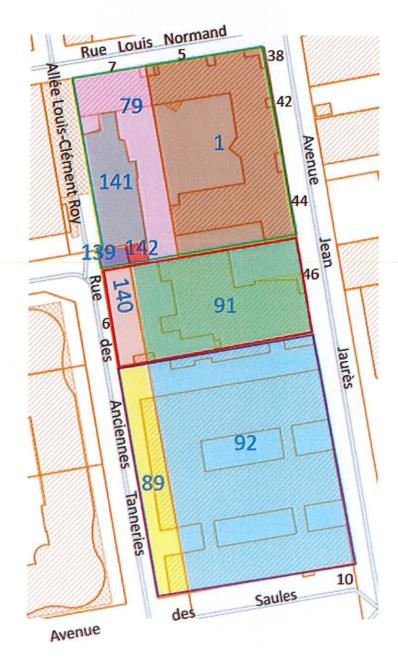
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

PDAU/NUM_23_028 Du 5 mai 2023

ANNEXE

Certification des points d'adresse :

5 et 7 rue Louis Normand 38 à 46 avenue Jean Jaurès 10 avenue des Saules 6 rue des Anciennes Tanneries



Les numéros de voirie situées au niveau des tènements dont le code INSEE est 69149, sont certifiés aux adresses suivantes :

6 rue des Anciennes Tanneries et 46 avenue Jean Jaurès : AN 140 et AN 91

Résidence les Saulées : 5 et 7 rue Louis Normand, 38, 42 et 44 avenue Jean Jaurès : AP 1, AP 79 AP

141 AP 139 et AP 142

10 avenue des Saules : AP 92 et AP 89